

Commission de Suivi de Site de Port-Jérôme

Compte rendu de la réunion n°19

Vendredi 17 octobre 2022, 14h30
Maison de l'intercommunalité - Lillebonne

Secrétariat de la CSS de Port-Jérôme
Service risques majeurs de Caux Seine agglo
risques@cauxseine.fr



ÉTAIENT PRESENTS

Collège des administrations de l'État

ARS	Monsieur le directeur, excusé, représenté par Jérôme LE BOUARD
DDTM Eure	-
DDTM Seine – Maritime	-
DDETS de Seine-Maritime	-
DREAL Normandie	Olivier MORZELLE, excusé, représenté par Stéphane MICHEL
Gendarmerie Nationale 27	Adjudant-Chef JOUVIN
Gendarmerie Nationale 76	Anne BORDET

Police Nationale 76	-
Préfecture de l'Eure	Monsieur le Sous-Préfet de Bernay, excusé
Préfecture de la Seine Maritime	Monsieur le Préfet, excusé
SAMU du Havre 76	Richard PETIT excusé
SDIS 27	-
SDIS 76	-
SIRACED – PC de la Seine Maritime	Ludivine BLOQUEL
SIDPC de l'Eure	
Sous-Préfecture du Havre	Gilles QUENEHERVE

Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Conseil Régional Normandie	-
Département de l'Eure	-
Département de la Seine Maritime	Muriel MOUTIER-LECERF, excusée
Communauté de communes Roumois Seine	-
Caux Seine agglo	-
Mairie de Bolbec	Jean-Claude LEPILLER
Mairie de Lillebonne	-

Mairie de Port-Jérôme sur Seine	Virginie CAROLO, excusée et représentée par Dominique FOLDRIN
Mairie de Petiville	-
Mairie de Quillebeuf sur Seine	M. VAST excusé
Mairie de St Aubin sur Quillebeuf	-
Mairie de St Jean de Folleville	-
Sevede	Hervé LELIEVRE excusé et représenté par Sarah MARCHAND BARAZANDEH

Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

Air Liquide Hydrogène	-
APDILE	Patrick WALCZAK
Axiplast	Abdelatif ELHALLAL excusé et représenté par Philippe AUBOURG
Caux Seine Développement	Virginie CAROLO, excusée
CCI Seine Estuaire	Nicolas MOUGENEL
Delta Energie	
Ecochoix	Thierry LECERF
Ecologie pour Le Havre	Annie LEROY
Éducation nationale	Sandrine DELAUNAY
ExxonMobil Chemical France Site LPP	Olivier DUMAS
FCPE	-

France Nature Environnement	Excusé et représenté par Arnaud LABAT
GCA Logistics Le Havre	-
Haropa Port de Rouen	-
INCASE	Jean-Philippe PETIT
LRBS	Tiphaine HERRY
Normandie Rail Services	Thibault HOUSSIN
Oxygène estuaire	Mickaël BARON
PEEP	-
Ponticelli	Anthony LE LEZ
Sonotri	-
SOS Estuaire	Arnaud LABAT
Trapil	-

Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentants

Arlanexo Élastomères	Cyrille LESCANNE
Cabot Carbone	Nicolas CHEVALDONNET, excusé
Eco Huile	-
EPR	-
Esso Raffinage SAS	Edoardo MIRGONE excusé, représenté par Olivier DUMAS
ExxonMobil Chemical France	Hervé BROUHARD excusé, représenté par Olivier DUMAS

Oréade	Antoine GIRARDET
Oril Industrie	-
Primagaz	Mael GUYOMARCH excusé et représenté par Sylvain BEAUPERE
Tereos Starch & Sweeteners Lbn	Damien VERDIERE

Collège des salariés des installations classées

CSE Arlanexo Élastomères	Paul JEANNE
CSE Cabot Carbone	-
CSE/CSSCT ExxonMobil	Sébastien CHAMUSARD excusé et représenté par Philippe MOCQ
CSSCT Esso Raffinage	-
CSE Oril	Chloé COPIN excusée
Eco Huile	-
Oreade	-

Primagaz	-
EPR	-
CSE Tereos Starch & Sweeteners Lbn	-
CFDT	Olivier JOLY
CFE-CGC	-
CGT	Germinal LANCELIN excusé
FO	-

Collège des personnalités qualifiées

Agence de l'eau	Michel REVEILLERE
Atmo Normandie	Véronique DELMAS excusée, représentée par Jérôme CORTINOVIS

Conseil de développement Caux Seine agglo	-
France Chimie	Amandine LAFITTE, excusée
UFIP énergie et mobilité	Marc GRANIER

Invités

Cabot Carbone	Simon TARLETON
Caux Seine agglo	Hélène BRIFFAULT Rachel CARDON Maritxu PENEZ Pascal SEYER
Département de la Seine Maritime	Sylvain BONENFANT, excusé Frédéric LE CAM, excusé Benoît SILVESTRE
DREAL Normandie	Nathalie VISTE Benoît CHEDMAIL, excusé
Eastman	Johan ROUSSEAU Laura DUCOULOMBIER, Affaires publiques consultants

ExxonMobil Chemical France	Alexandre BAILLEUX Bernard DELALANDRE Jean-François MEUNIER Anne-Laure SOILLEUX
Oréade	Nicolas FLAMANT
Oril Industrie	Julien NORMAND
SDIS76	Sylvère PERROT, excusé
Sevede	Camille LEGRAND
Siraced PC	Mathieu LALLIER Tiffany WEYNACHTER excusée
Sous-Préfecture du Havre	Xavier BAUDE Sandrine DAGBERT excusée

Compte rendu rédigé par Caux Seine agglo, service risques majeurs, validé par les membres du bureau de la CSS présents et par les intervenants.

Liste de diffusion du compte-rendu :

1. Membres de droit de la CSS (cf. : arrêté préfectoral du 23 septembre 2022),
2. Et/ou représentants présents le 17 octobre 2022.

ORDRE DU JOUR

- Introduction
- Approbation du compte rendu du comité du 6 mai 2022

- 1. Administration**
 - Mise à jour des documents réglementaires

- 2. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis la dernière commission**, par un représentant de la DREAL Normandie et les établissements industriels concernés
 - Incidents :
 - POI du 5 juin 2022 site ExxonMobil
 - Incident du 8 août 2022 site Ecostu’Air, par un représentant d’Oréade
 - Nouveautés réglementaires par un représentant de la DREAL

- 3. État d’avancement du PPRT de Port-Jérôme**

- 4. Présentation des bilans des systèmes de gestion de la sécurité 2021** par un représentant de INCASE - ex AEPJR

- 5. Présentation des résultats de l’enquête de perception ExxonMobil** par un représentant d’ExxonMobil

- 6. Projets d’enquête publique et de concertation publique**
 - Projet Eastman par un représentant d’Eastman

- 7. Nez, organisation locale de perception des odeurs**
 - Intervention de Atmo Normandie et ExxonMobil Chemical France pilote des Raffi’Nez

GLOSSAIRE

ATEX	Atmosphère explosive	PMA AE	Plan de mise à l’abri des activités économiques
BARPI	Bureau d’Analyse des Risques et Pollutions	POI	Plan d’opération interne
BEA	Bureau d’enquêtes et d’analyses	PPI	Plan particulier d’intervention
CSE	Comité social et économique	PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
CSS	Commission de suivi de site	PSC1	Prévention et secours civiques de niveau 1
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer	RD	Route départementale
DREAL	Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement	RIA	Robinet d’incendie armé
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	SDIS	Service départemental d’incendie et de secours
HCL	Chlorure d’hydrogène	SIRACED	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile
ICPE	Installation classée pour la protection de l’environnement	PC	
INCASE	Industrie Caux Seine Ex AEPJR Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région	SST	Sauveteur et secouriste du travail
MMR	Mesures de maîtrise des risques	TMD	Transport de matières dangereuses

INTRODUCTION PAR MONSIEUR GILLES QUENEHERVE, SOUS-PREFET DU HAVRE

Accueil par Gilles QUENEHERVE, Sous-Préfet du Havre en poste depuis deux mois. Il est ravi de présider sa première commission de suivi de site de Port-Jérôme.

Le caractère confidentiel des présentations est rappelé à tous les membres de la CSS.

Ne faisant pas l'objet de commentaire de la part des membres de la commission, le compte-rendu de la CSS du 6 mai 2022 est approuvé.

1. ADMINISTRATION, PAR XAVIER BAUDE, SOUS-PREFECTURE DU HAVRE, ADJOINT AU CHEF DE CABINET

- Mise à jour des documents réglementaires

L'arrêté préfectoral de fonctionnement de la CSS ainsi que le règlement intérieur ont été révisés. Les travaux avaient commencé il y a maintenant un an et ils ont été présentés lors de la dernière CSS du 6 mai 2022. Les membres de la CSS ont été consultés par courrier électronique.

L'arrêté inter préfectoral a été signé le 23 septembre 2022.

La prochaine étape sera de définir la composition du bureau de la CSS. Chaque collège peut désigner deux candidats. Pour ce faire, Caux Seine agglo transmettra un message à chacun des collèges. Pour les collèges qui le souhaitent, une réunion peut être organisée à la Maison de l'intercommunalité ou en visioconférence. Il suffit d'en faire la demande aux animatrices de la CSS, Rachel CARDON ou Maritxu PENEZ.

2. BILAN ET FAITS MARQUANTS DU SITE INDUSTRIEL DE PORT-JEROME DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION, par un représentant de la DREAL Normandie et les établissements industriels concernés

- **Incidents :**

- **POI du 5 juin 2022 site ExxonMobil**, par Jean François MEUNIER, responsable sûreté sécurité

L'unité Pégase est une unité de distillation du secteur raffinage qui fractionne le pétrole brut en différentes coupes pétrolières (carburants, gaz, lubrifiants, bitumes).

Sur le bloc 210, le pétrole brut est d'abord distillé dans la tour atmosphérique séparant les produits légers des plus lourds. Les produits subissent ensuite une seconde distillation dans une tour sous vide.

Le gazole et le kérozène issus de cette distillation sont ensuite désulfurés dans l'unité GOHF1, situé au bloc 212.

À l'origine de l'incident se trouvent des phénomènes de corrosion et de turbulence sur la tuyauterie supérieure notamment sur une vanne PIC004.

La chronologie d'évènement est présentée. La fuite a été détectée à 19h40 et les premières mesures de protection mises en place (rideaux d'eau). Ne pouvant isoler totalement la fuite, le POI a été déclenché pour mettre l'installation en sécurité.

La fuite est de taille modeste : la mesure est inférieure à 50% de la limite inférieure d'explosivité.

Les phénomènes impliqués sont toujours en analyse.

Un défaut de remontée de l'alarme en salle du contrôle du seuil de 20% a aussi été détecté : cette alarme ne s'est pas déclenchée. L'entreprise aurait gagné 2 h sur le processus si cela avait été le cas. Plus la détection se fait tôt quand la valeur est basse et plus rapide est la réponse. Ce point a d'ores et déjà été vérifié sur tout le site afin que cela ne se reproduise pas.

Suite à la cotation Barpi, l'incident est qualifié de modeste.

La présentation n'a pas fait l'objet de question de la part des participants à la CSS.

- **POI du 28 septembre 2022 site ExxonMobil**, par Jean François MEUNIER, responsable sûreté sécurité

L'unité est située dans le secteur de la chimie sur l'unité d'alkylation du bloc 19. Elle est incluse dans un ensemble d'unités fabriquant des additifs pour les huiles moteurs. Elle produit des alkylats à partir d'oléfines et d'hydrocarbures aromatiques. Une réaction est menée avec deux catalyseurs, le chlorure d'aluminium et l'acide chlorhydrique.

L'acide chlorhydrique est livré dans des sphères sous pression contenant 1 200 kg de produits à 40 bars. La station de stockage est constituée de 5 sphères. Une seule est connectée à la fois, les 4 autres sont à disposition pour pouvoir être connectées quand l'une est vide. La sphère était en attente d'utilisation. Elle était statique : elle n'avait pas bougé depuis la livraison par le fournisseur. L'incident concerne une sphère livrée le 15 septembre 2022 non connectée. Elle n'avait pas été manipulée depuis le moment où elle avait été posée par le fournisseur.

Le 27 septembre vers 20h, une petite fuite de HCl est détectée. Le rideau d'eau de l'unité a permis son isolement. Le propriétaire de la sphère, Arkema, est prévenu, il aide à la gestion de la fuite.

Le 28 septembre, la fuite s'est accélérée, elle est devenue notable. Les rampes d'arrosage sont maintenues. Le bloc 20 situé à côté est confiné compte tenu des vents. Après reconnaissance, le chef d'équipe voit un panache. La boucle de renforts professionnels et la boucle d'astreinte sont activées afin d'intervenir sur site.

La pression dans la sphère indique qu'elle est presque vide (près de 0 bar atmosphérique), le produit ne sort plus. Une fois que la confirmation est donnée et après analyse de l'atmosphère, le POI est levé à 18h38.

Une vanne située sous la sphère est à l'origine de la fuite. Les autres détecteurs, notamment ceux situés entre la fuite et la route RD110, ne sont pas activés en raison de la taille de la fuite et du vent qui dispersait le produit vers une autre direction.

La bride en défaut est située sous la jupe de la sphère et le client ne la manipule pas.

L'investigation est en cours avec Arkema qui a récupéré la sphère pour l'analyser de son côté.

Sur la cotation Barpi, l'incident est de faible à modéré (niveau 2 sur l'échelle de quantité de matières dangereuses). Les niveaux sont inférieurs pour les conséquences humaines, sociétales ou environnementales et économiques.

Annie LEROY demande des précisions sur le produit. Jean François MEUNIER précise qu'il s'agit d'un produit anhydre, c'est à dire que dans la sphère sous pression, il est sous forme gazeuse.

- **Incident du 8 août 2022 site Ecostu'Air, par Oréade**, Antoine GIRARDET directeur et Nicolas FLAMANT, responsable d'exploitation

Il s'agit d'un départ de feu suite au déversement d'un camion en fosse à 15h50. Le pontier s'aperçoit de flammes. Le dispositif approprié est déployé : 2 canons incendie de la fosse et 2 RIA au niveau du quai de déchargement et 1 au niveau des trémies en haut.

Un appui technique est demandé aux pompiers du SDIS 76. A leur arrivée, le feu était arrêté.

Les déchets qui brûlent dans la fosse sont pris au grappin puis mis dans le four.

Le POI n'a pas été déclenché.

Les pompiers sont restés pour une détection de la toxicité et la surveillance de feu couvant dans la fosse grâce à des caméras thermiques. Ils sont repartis à 18h.

Aucun blessé n'est à déplorer. Les équipes ont su répondre grâce aux exercices réguliers. L'entraînement annuel avec les pompiers est aussi un facteur favorable à la bonne résolution de l'incident.

Un retour d'expérience a été réalisé avec les services de l'État, le Sevede et la direction de Suez.

Les déchets incriminés étaient des d'incinérables de déchetterie issue d'un centre de transfert. Ce sont des déchets très classiques.

Il pourrait s'agir de matière chaude et incandescente. La sécheresse de l'été a accentué le phénomène.

Ces incidents sont très rares.

La présentation n'a pas fait l'objet de question de la part des participants à la CSS.

➤ Nouveautés réglementaires par Nathalie VISTE, DREAL Normandie

- Décret du 25/03/22 relatif au **bureau d'enquêtes et d'analyses** sur les risques industriels et à la conduite des enquêtes techniques sur les accidents industriels

C'est une des actions faisant suite à l'accident Normandie Logistique / Lubrizol de 2019. Ce décret précise la procédure d'ouverture, de conduite et de conclusion des enquêtes selon des critères (gravité, retour d'expérience à partager au niveau national, similitude d'accidents ...).

Le rapport est public, il fait état de recommandations à l'exploitant. Les réponses de l'exploitant seront également publiques.

Sur la zone de Port-Jérôme, une enquête est en cours sur le POI déclenché par ExxonMobil le 10 mars 2022

Maritxu PENEZ ajoute qu'il est possible de s'abonner à des alertes sur la parution de rapport depuis le site du [BEA-RI](#).

- Arrêtés du 01/03/22 et du 01/03/2022 fixent le **modèle national de la demande d'autorisation** environnementale (CERFA n° 15964*02) et d'enregistrement (CERFA N° 15679*04)

Ces documents sont à disposition sur <https://www.service-public.fr/>

- Arrêté du 28/02/22 relatif à la **prévention des risques accidentels** au sein des ICPE soumises à autorisation
Ce texte définit le socle minimal des dispositions applicables à l'ensemble des installations soumises à autorisation. Il intègre des dispositions spécifiques aux installations Seveso sur les mesures de maîtrise des risques MMR. Un document de synthèse doit être fourni avec l'ensemble des MMR avant le 01/01/2023. Auparavant, les mesures de maîtrise des risques étaient décrites dans les études de danger.

L'exploitant doit enregistrer toutes les anomalies et les défaillances de MMR. Les anomalies sont des dysfonctionnements qui ne prêtent pas à conséquence sur la fonction de sécurité de la mesure de maîtrise des risques. À contrario, les défaillances remettent en question la performance de la MMR.

- Arrêté du 28/02/22 relatif aux **prélèvements et à la consommation d'eau** ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE soumises à autorisation

Il s'agit de prescriptions génériques nationales applicables aux ICPE soumises à autorisation précédemment reprises via les arrêtés préfectoraux.

- Loi du 16 août 2022 portant **mesures d'urgence** pour la protection du pouvoir d'achat

En particulier les articles 29 et 30 relatifs aux terminaux méthaniers flottants. La CSS du Havre aura une information spécifique sur le projet de terminal méthanier prévu sur Le Havre.

3. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PPRT DE PORT-JEROME, par Maritxu PENEZ, Caux Seine agglo

Le PPRT de Port-Jérôme a été approuvé le 7 août 2014. Il programmait plusieurs actions.

Se référer au document diffusé avant la réunion détaillant chacune des actions.

Plusieurs actions ont été réalisées :

- En juillet 2018, l'expropriation et la déconstruction du garage Dutot se sont achevées.

Le terrain appartient à présent à Caux Seine agglo. Il est en cours d'acquisition par Eco Huile afin d'installer un parking à destination de ses salariés qui n'en disposent pas aujourd'hui. Il ne s'agira pas de lieu de sommeil comme l'entreprise s'y est engagée.

- Sur la RD 110
 - Panneaux d'information préventive installés par les communes de Lillebonne et Port-Jérôme sur Seine en juillet 2015
 - Panneaux de police sens interdit sauf desserte des entreprises installés en février 2019 par le Département de la Seine-Maritime
 - Barrières dynamiques installées en mai 2020 par ExxonMobil
- Les aménagements des modes doux ont été installés sur la RD 173 en juillet 2022 par le Département de la Seine-Maritime

Parmi les actions partiellement achevées :

- Dans la continuité des aménagements des modes doux sur la RD173, le Département étudie la faisabilité sur la RD 81
- Les plans de mise à l'abri des activités économiques PMA AE ont été mis en place par 77% des entreprises concernées. Un accompagnement spécifique va être mis en place par INCASE en partenariat avec la DREAL Normandie et la DDTM de la Seine Maritime pour les entreprises restantes.
- La signalisation TMD est installée de manière temporaire depuis juillet 2020 par le Département de la Seine-Maritime qui attend une validation par la DDTM.

Enfin des actions sont en cours :

- Matérialisation des zones grisées autour des entreprises Seveso seuil haut
- Stationnement en accotement et sur le parking situé près de la zone d'attente du bac : cette suppression dépend de l'installation d'un parking alternatif. Une étude est actuellement menée par Logistique Seine Normandie pour le compte de Caux Seine développement
- Limitation des modes doux sur la RD110 aux vélos en transit est liée à l'achèvement sur la RD81

4. PRESENTATION DES BILANS DES SYSTEMES DE GESTION DE LA SECURITE 2021 par Jean-Philippe PETIT, président de INCASE - ex AEPJR

L'AEPJR vient de changer de nom et s'est transformée en INCASE Industries Caux Seine pour s'inscrire pleinement sur le territoire.

Le bilan complet a été transmis aux membres de la CSS. Il est rappelé que les résultats sont confidentiels et destinés au seul usage des membres de la CSS. Ce bilan concerne les 6 entreprises Seveso seuil haut présentes sur la plateforme industrielle de Port-Jérôme.

La réduction des risques à la source est la priorité des entreprises Seveso. Beaucoup d'activités ont consisté à réduire les risques à travers des programmes pluriannuels. Le montant s'élève à 13 M€ en 2021 contre 8 M€ en 2020. Les interventions portent sur les boucles d'échantillonnage, la détection incendie et les produits inflammables, les infrastructures et la stratégie incendie dans les entrepôts faisant suite à la réglementation post Lubrizol/Normandie Logistique.

Les plans de mise à l'abri ont également été déployés : 57 % en 2021 pour passer à 77% en 2022. Il reste 10 entreprises à accompagner.

Les activités de prévention sont aussi importantes avec un exercice grandeur réel PPI en juillet 2021 : des réunions de préparation, des communications grand public, un évènement initiateur venant d'ExxonMobil et une coordination par les services de l'État. Ce type d'activité doit être renouvelé régulièrement tout comme le territoire doit s'inscrire dans la journée nationale de la résilience du 13 octobre.

38 inspections Dreal ont été menées en 2021 sur l'ensemble des entreprises Seveso ce qui est stable par rapport à 2020. Une partie significative porte sur les entrepôts de stockage et le réexamen quinquennal des études de dangers. Le vieillissement des réservoirs et des canalisations, la détection d'hydrocarbures sont des sujets récurrents des inspections de la Dreal.

Pour la partie environnementale, rejets aqueux, rejets atmosphériques, émissions de poussières et émissions de composés organiques volatiles ont également fait l'objet d'inspections ainsi que les composés spécifiques à risque cancérigène mutagène et reprotoxiques comme le benzène et le 1.3 butadiène qui font aujourd'hui l'objet d'une surveillance spécifique sur le territoire.

Sur la partie organisation et incident, des exercices inopinés ont été organisés.

Annie LEROY souhaite des précisions sur le 1-3 butadiène. Nathalie VISTE explique que fin 2019 il y a eu des évolutions sur les valeurs toxicologiques du butadiène qui ont amené à se reposer la question de la surveillance environnementale des populations riveraines, surtout autour des sites pétrochimiques. 2 sites sont concernés sur la plateforme de Port-Jérôme, Arlanxeo et ExxonMobil Chemical France. Auparavant le réseau de surveillance environnementale était surtout basé sur les mesures faites par Atmo Normandie, au niveau des stations fixes ou lors de campagnes de mesures ponctuelles. Il n'y avait rien d'organisé au niveau des travailleurs de la zone industrielle. Maintenant des prélèvements sont faits régulièrement.

Les incidents significatifs ont une visibilité externe, suscitent des interrogations ou ont fait l'objet d'un retour d'expérience notamment avec la DREAL. 6 d'entre eux sont recensés en 2021 contre 1 en 2020. Ils n'ont pas toujours fait l'objet de présentation en CSS. 3 entreprises n'ont pas eu d'évènement significatif en 2021 : Cabot Carbone, ExxonMobil Chemical France et Primagaz.

De plus en plus la DREAL et le SDIS participent à des exercices programmés ou inopinés.

- Arlanxeo : 3 exercices en 2021, participation à l'exercice PPI, 2 exercices d'évacuation, 39 piquets d'intervention.
- Cabot Carbone : 1 exercice POI avec participation du SDIS 76
- Primagaz : 1 exercice POI avec participation de la DREAL et du SDIS 76
- Tereos : 6 exercices POI dont un avec le SDIS 76, et 5 exercices inopinés.
- Et la société Esso ExxonMobil : 12 exercices dont 2 inopinés

Le nombre de personnes formées, le nombre d'accueils sécurité et le nombre d'heures de formation sont en forte hausse en 2020. Ceci est lié à la très forte activité de maintenance : 1M d'heure de travail sont comptabilisées sur le site ExxonMobil nécessitant des formations Adhoc. Les entreprises mènent d'importantes formations sur la lutte contre l'incendie. Des formations techniques sont aussi organisées (ATEX, analyse des risques, TMD ...).

Thierry LECERF demande s'il existe des formations PSC1. Jean Philippe PETIT explique que c'est le cas de certaines entreprises notamment les formations sauveteur secourisme au travail SST.

Xavier BAUDE demande s'il y a un effet rattrapage après Covid. Jean-Philippe PETIT souligne que ce n'est pas tant le cas. Il y a une baisse en 2020. Les formations en interne sur les unités ont bien été maintenues car les entreprises Seveso ont fonctionné 24/24 pendant la crise. Ce sont plutôt les formations dans les centres de formation qui ont été reportées.

Au total, l'investissement s'élève à 28 millions d'euros. Il porte sur des domaines variés : boucles d'échantillonnage en circuit fermé, sûreté des installations, remplacement du nez d'une torche pour qu'elle soit moins fumeuse ...

Parmi les actualités, l'association est fière de célébrer ses 50 ans ; 50 ans de travail collaboratif sur la sécurité, l'environnement, la gestion du risque et gestion de la sécurité auprès des riverains.

Les travaux portent également sur la décarbonation de l'industrie. La zone industrielle est en mutation : elle doit atteindre la neutralité carbone en 2050, avec des échéances intermédiaires en 2030. Pour ce faire, INCASE s'est structurée avec les deux autres associations de l'axe Seine (Upside et Synerzip) et Haropa pour répondre à l'appel à projets ZIBAC, zone industrielle bas carbone intégré au programme France 2030 encadré par l'Ademe. 60 projets ont été identifiés sur l'axe Seine, entre Rouen et Le Havre. Ils concernent la décarbonation, les économies d'énergie, le changement du mix énergétique et la mutualisation.

La promotion de l'industrie auprès des collèges du territoire est également une importante initiative d'INCASE. Rachel CARDON est remerciée pour la coordination de ce dossier qui a pour but de permettre à chaque collégien en classe de 3ème de visiter une entreprise. Ainsi 33 visites sont organisées pour près de 1 000 collégiens de Caux Seine agglo.

L'association s'est engagée sur des sujets passionnants, qui vont au-delà de la sécurité mais qui ancrent et pérennisent les industries sur leur territoire.

5. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE DE PERCEPTION EXXONMOBIL par Olivier DUMAS d'ExxonMobil

Cette enquête est commanditée chaque année depuis presque 20 ans par la plateforme ExxonMobil de Port-Jérôme sur Seine. Elle est menée par les étudiants de Neoma business school, école de commerce de Rouen.

Le sondage se compose d'une trentaine de questions et produit un rapport de 70 pages. Il a deux objectifs :

- Connaître le sentiment ou la perception que les riverains ont du site industriel
- Passer des messages aux riverains interrogés

Le périmètre porte sur les 9 communes qui font partie du PPI de Port-Jérôme. 400 personnes sont interrogées, réparties sur ce périmètre selon la méthode des quotas statistiques.

En matière d'économie, les personnes interrogées sous-estiment le nombre de personnes qui travaillent dans l'entreprise ExxonMobil. Elle emploie près de 1 900 salariés, et autant d'intervenants extérieurs soit près de 4 000 personnes.

Le nombre d'embauches est lui aussi sous-estimé. Des salariés partent en retraite, le PSE avait un peu réduit le volume d'embauches mais ce sont près de 200 personnes qui sont embauchées en 2022. Le recrutement d'apprentis est lui aussi important, près de 60 personnes, avec des perspectives de CDD ou de CDI, dans des métiers d'opérateur, de laboratoire ou de maintenance.

Il est important de passer ces messages pour montrer qu'il y a du travail sur le territoire et que si leurs propres enfants veulent postuler, ils peuvent le faire à travers des filières d'apprentissage notamment.

Ce sondage est aussi l'occasion de voir la vision des riverains. Pour eux, ExxonMobil fait des produits pour l'automobile. Mais ils ne savent pas à la grande surprise de l'entreprise, que c'est une grande variété de produits qui sont fabriqués pour être utilisés dans la vie quotidienne (l'informatique, les téléphones, les emballages alimentaires pour la conservation des aliments, l'électroménager, les loisirs ...). Il est important pour l'entreprise de montrer qu'elle ne fabrique pas que du carburant.

L'entreprise est attentive aux perceptions des riverains afin de s'améliorer sur les points d'attention. La perception de la plateforme industrielle s'améliore : les relations entre les riverains et l'entreprise sont meilleures. Lors d'une année avec un incident industriel, les riverains se disent davantage gênés. Inversement, lorsque l'enquête a lieu après une campagne d'information préventive sur le PPI, les personnes interrogées connaissent mieux les réflexes en cas d'alerte.

La connaissance du volet nuisances est importante pour l'entreprise. 39% des personnes interrogées disent percevoir une gêne liée à l'activité sur la zone industrielle de Port-Jérôme, la principale gêne exprimée étant celle liée aux odeurs. Et pourtant, elle n'est pas toujours facile à caractériser, ni à tracer.

Sur les 39% des personnes gênées, 1 sur 2 se dit gênée par le bruit. Le fonctionnement des torchères tout comme la mise à l'air de vapeur d'eau peuvent être à l'origine de ces nuisances. Ces informations permettent à ExxonMobil de cibler les secteurs à travailler.

L'enquête aborde la sécurité et la sûreté. 7 personnes sur 10 disent connaître le PPI ce qui est une information marquante. Elles connaissent globalement les consignes.

Néanmoins, les moins de 30 ans apparaissent comme la population la moins informée. C'est un pan de la société qu'il faut toucher spécifiquement. Les réseaux sociaux pourraient être un canal d'informations.

Annie LEROY précise avoir installé une girouette sur un site communal. Quand il y a un différend entre l'industriel et les riverains, la girouette permet de préciser si l'industriel est à l'origine des odeurs. Les relations ont ainsi été améliorées avec les riverains.

Olivier DUMAS complète en indiquant que toutes les plaintes sont enregistrées par Atmo Normandie et traitées par les industriels. Pour identifier les odeurs sur un territoire aussi important que Port-Jérôme, le sens du vent est important mais il faut aussi rechercher si un autre industriel n'en serait pas à l'origine.

Gilles QUENEHERVE insiste sur la nécessité de former la population aux bons gestes en particulier les jeunes populations.

6. PROJETS D'ENQUETE PUBLIQUE ET DE CONCERTATION PUBLIQUE, Projet Eastman par Johan Rousseau d'Eastman, Vice-président des Opérations

Eastman est une entreprise américaine qui emploie près de 14 000 personnes dans une trentaine d'usines dans le monde dont 10 en Europe. La plupart des usines sont classées Seveso ou équivalent. En Europe, Eastman emploie 2 000 personnes et fait 30% de son chiffre d'affaire.

Eastman a une vision d'avenir où la circularité des plastiques est totale :

- Encourager la réduction de l'usage des matériaux en général, y compris la plastique, mais aussi les métaux, le coton, le verre,
- Encourager la réutilisation des matériaux,
- Et enfin recycler les matériaux, y compris le plastique.

La technologie déployée par Eastman est un recyclage de matériaux en matériaux. D'autres technologies transforment le plastique en carburants ce qui n'est pas le cas ici. Eastman fait du recyclage moléculaire ou recyclage chimique. Il est complémentaire du recyclage mécanique.

Il existe trois principales méthodes pour recycler le plastique

- Le recyclage mécanique : il existe déjà et consiste à fondre des bouteilles en PET transparentes pour en faire de nouvelles bouteilles. Le procédé est simple, l'investissement modéré. Mais le système nécessite des déchets propres et transparents
- Pour les plastiques en mélange et colorés, un recyclage mécanique est possible en donnant une qualité moindre. Ce recyclage peut se faire 3-4 fois avant de se dégrader en raison du raccourcissement des fibres.
- Le recyclage chimique utilisé par Eastman dépolymérise pour créer des monomères qui peuvent alors être purifiés puis re polymérisés. Le produit final a ainsi la même qualité qu'un plastique neuf. C'est une technologie utilisée depuis plus de 30 ans.

Une usine de recyclage moléculaire est en cours de construction aux États-Unis. L'usine en France sera bien plus grande. Une troisième usine est également à venir aux États-Unis.

En France, l'investissement s'élève à environ 1 milliard d'euros. L'usine emploiera 300 emplois directs et sera située sur Saint Jean de Folleville. Elle sera opérationnelle en 2025. Le dossier est en cours de rédaction. Une unité de biomasse est en discussion avec Veolia pour une production énergétique de 150 MW (électricité, vapeur, huile thermique). Ce site sera implanté sur la propriété d'Eastman.

Eastman achète des déchets riches en polyester mais difficile à recycler mécaniquement. Le plastique est lavé, coupé en petits morceaux dans une première usine. Dans la seconde usine, le polyester va réagir avec du méthanol pour former des monomères. Ces monomères subissent une purification nécessitant beaucoup d'énergie. La dernière étape sera une repolymérisation. Le méthanol est alors récupéré puis réutilisé. Il s'agit du produit le plus dangereux présent sur le site. L'entreprise devrait donc être classée Seveso seuil bas du fait entre autres de la présence de méthanol.

Thierry LECERF indique avoir été en contact avec l'entreprise dans le cadre de la consultation. Il s'interroge sur les volumes de matériaux en entrée comparés à ceux en sortie. Yoann ROUSSEAU explique que des produits non assez riches sont envoyés en recyclage, d'autres sont peu intéressants et la dernière partie sont des déchets en recherche de valorisation aujourd'hui. Les solutions de recyclage local sont aujourd'hui recherchées. La valorisation énergétique reste l'utilisation ultime si une valorisation matière n'a pas été trouvée.

Une question est posée sur l'origine des déchets. Yoann ROUSSEAU explique que la collecte des déchets doit être améliorée pour que le flux de déchets entrant soit le plus pur possible, et le plus riche en polyester. Des tests sont faits dans une autre usine européenne, notamment des tests sur des textiles.

Michel REVEILLERE souhaite des précisions sur l'utilisation de l'eau dans le process, et les rejets d'effluents industriels. Le représentant d'Eastman explique qu'il s'agit bien d'eau industrielle en entrée. Elle est utilisée pour le refroidissement dans des tours aéro réfrigérantes. Pour le reste, il s'agit de nettoyer le plastique (100 m³/h) et en particulier le sucre. Le traitement sera réalisé sur site et exploité par un partenaire tiers. Le rejet sera fait a priori dans la Seine. La large majorité de l'eau sera évacuée sous forme de condensation par les cheminées de l'usine. Deux technologies de traitement sont testées actuellement. L'entreprise n'a pas encore fait le choix de la technologie retenue.

Marc GRANIER demande si l'approvisionnement en déchets est une vulnérabilité. Yoann ROUSSEAU explique qu'il existe aujourd'hui un partenariat avec un organisme, et que d'autres contrats sont en cours de discussion. L'idée est de créer une usine française, avec des déchets français. Le vrai problème est la collecte et la massification des flux. En France, 3 centres de massification sont installés sans accès à une voie d'eau. Leur transport par barge n'est pas possible. L'idéal serait d'avoir un centre de collecte sur les bords de Seine.

Benoit SILVESTRE demande si les déchets arriveront par camions avant d'arriver peut-être par barge ? Eastman explique qu'il est probable que la plupart des déchets arrivent par camion au démarrage de l'usine. La pleine capacité est prévue pour 2028 ce qui laisse un peu de temps pour trouver des solutions de massification des flux.

Mickaël BARON souligne qu'Oréade est une unité de production d'énergie de 100MW à proximité immédiate du projet. Véolia a aussi un autre projet biomasse sur Rouen ce qui ne fait pas loin. Yohann ROUSSEAU explique qu'une réunion est dédiée à l'énergie du projet le 9 novembre 2022. Véolia sera présent et pourra répondre à ces questions précises.

Mickaël BARON demande s'il existe un bilan carbone et un bilan énergétique. Yohann ROUSSEAU acquiesce : les clients comme L'Oréal demandent des solutions qui sont en adéquation avec leurs objectifs. Il tiendra compte de l'acheminement et les alternatives de transport.

Les prochaines réunions de concertation sont :

- 19/10/22 Environnement et sécurité industrielle à Quillebeuf en mairie
- 09/11/22 Énergie en présence de Véolia en mairie de Saint Jean de Folleville
- 15/11/22 Emploi formation à la maison des compétences de Lillebonne
- Et réunion de clôture à Port-Jérôme sur Seine

7. NEZ, ORGANISATION LOCALE DE PERCEPTION DES ODEURS, Intervention de Atmo Normandie, Jérôme CORTINOVIS, et ExxonMobil Chemical France pilote des Raffi'Nez, Alexandre BAILLEUX

- Atmo Normandie, Jérôme CORTINOVIS

Les odeurs sont considérées comme une pollution à part entière puisqu'elle figure dans la loi LAURE de 2006 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie. La pollution atmosphérique est surveillée au jour le jour par Atmo Normandie. La loi mentionne la nuisance olfactive excessive sans préciser le terme de nuisance et ce que veut dire excessive.

Il existe énormément de molécules dans l'environnement qui sont plus ou moins perceptibles par l'odorat humain. Les personnes sont plus ou moins sensibles aux odeurs. Elles peuvent être affectées par une pathologie qui leur altère l'odorat (on parle alors d'anosmie). Par ailleurs, les odeurs sont sur le champ très personnel du ressenti : il est parfois difficile de partager sa perception, ses évocations et la manière dont on est gêné par une odeur.

D'autre part, l'amalgame est souvent fait entre odeur et toxicité. Or ce n'est pas toujours lié.

Néanmoins, le nez humain reste le meilleur appareil que l'on a tous à notre disposition pour apprendre à reconnaître des odeurs.

La méthode du Langage des Nez® s'affranchit des évocations pour définir un langage commun. Les signalements d'odeurs déclarés par les habitants se basent sur des évocations (hydrocarbures, gaz ...). Si ces informations restent précieuses, elles sont trop vagues lors de situations complexes, comme dans le cas d'une plateforme industrielle avec plusieurs entreprises distinctes.

Le Langage des Nez® est un référentiel pour apprendre à reconnaître des odeurs qui permet d'aller plus loin dans l'analyse d'un environnement odorant. Ces odeurs ont été précisées pour des typologies d'entreprises / secteurs d'activité comme le zoom raffinage et pétrochimie. Dans ce langage, des pôles sont identifiés : soufre, pyrogène ...

Il existe 4 niveaux de formation à la méthode en perpétuelle évolution. Ainsi, une thèse est conduite par l'université du Havre et l'École des Mines de Douai avec le soutien d'Atmo Normandie et de l'agglomération du Havre, pour développer la prise en compte les interactions entre les odeurs.

En effet, lors de certains événements chroniques ou d'incident, les odeurs perçues sur le site lui-même n'étaient pas du tout les mêmes que celles perçues dans l'environnement par les riverains : il y avait donc des interactions ou des phénomènes de masquage entre les odeurs. La thèse a permis de traduire de manière algorithmique ces interactions. L'objectif est de pouvoir implémenter ces algorithmes dans un modèle numérique de dispersion de panache de pollution.

Près de 180 habitants ont été formés au Langage des Nez® dans la Région Normandie. Les entreprises ont formé près de 60 salariés. La méthode permet l'échange au quotidien entre des riverains et des industriels.

Actuellement, il n'y a pas de veille olfactive sur le secteur de Port-Jérôme. Une veille est en cours sur la métropole de Rouen. Ces veilles permettent d'obtenir un paysage olfactif.

Pour les nouvelles installations industrielles, il est intéressant d'avoir des personnels formés à la reconnaissance des odeurs du site. Ces odeurs sont ensuite à apprendre aux Nez riverains, afin qu'ils aient un paysage olfactif à jour.

Les Nez riverains de Port-Jérôme s'appellent les "Nez au vent". Ils existent depuis 2000 et ont effectué plusieurs campagnes d'olfaction ce qui permet de voir l'évolution de la signature olfactive du territoire : installation ou suppression d'entreprises, évolution des process dans les unités, abattements de pollution, modification d'intrants ...

Les riverains, formés ou non, peuvent signaler une odeur sur la plateforme [Signal'air](#) (auparavant Odo). Cette plateforme permet de signaler également bruits, pollens, poussières ... Elle permet d'avoir une information en temps réel des nuisances odorantes perçues dans l'environnement. La géolocalisation permet de remonter des informations efficaces. Il suffit de compléter un formulaire qui contient également un volet santé, des champs libres ...

Tous les signalements sont visibles sur le [site internet d'Atmo Normandie](#).

Atmo Normandie continue de recevoir quelques témoignages par mel ou téléphones.

Les signalements sont anonymisés pour être compatibles avec la réglementation RGPD.
Atmo Normandie ajoute des informations sur la météo.

A partir d'un certain nombre de signalements dans un même secteur, et dans un même laps de temps, Atmo Normandie traite les informations : les services de l'État sont informés, ainsi que l'industriel lorsqu'il est identifié. Atmo Normandie peut être amené aussi à se déplacer sur place pour faire des tournées olfactives. Une fois l'ensemble des informations récoltées, Atmo Normandie rédige un rapport mis en ligne sur son site internet.

Atmo Normandie a ici un rôle d'expert médiateur auprès de l'ensemble des acteurs des territoires qui seraient concernés par des nuisances.

- **ExxonMobil Chemical France pilote des Raffi'Nez, Alexandre BAILLEUX**

L'équipe environnement de la plateforme de Gravenchon (ExxonMobil) a entre autres la charge de l'ensemble des nuisances émises par la plateforme ExxonMobil. Tous les matins, elle s'assure qu'il n'y a pas d'événement perceptible ou notable. En cas d'odeur perceptible, il y aura très probablement un signalement soit par Atmo Normandie soit par la DREAL. L'équipe est ensuite chargée de coordonner la recherche opérationnelle au niveau des unités en s'appuyant sur le super intendant qui est un cadre opérationnel présent sur le site 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Il coordonne l'ensemble de la plateforme qui se compose d'une dizaine d'unités différentes. Le super intendant saisi par l'équipe environnement, va s'assurer qu'il n'y a pas d'événement ou d'opération particulier pouvant générer des odeurs perceptibles en dehors de l'usine.

La météo est également prise en compte via les outils de Météo France et la station météo de la plateforme qui mesure les phénomènes locaux.

Quand une source est identifiée, elle est traitée et analysée afin de comprendre pourquoi elle a eu lieu et faire en sorte qu'elle ne se reproduise pas.

ExxonMobil attache beaucoup d'importance à chaque signalement qui lui est rapporté. L'entreprise est bien consciente que les odeurs sont un élément important de l'environnement des populations.

Une fois la source identifiée, ExxonMobil informe Atmo Normandie.

L'entreprise a formé près d'une vingtaine de ses salariés à la reconnaissance des odeurs. L'objectif est de parler le même langage au sein de l'équipe et avec Atmo Normandie. Ces personnes sont formées et s'entraînent chaque mois. Les entraînements ont lieu en salle mais aussi sur le terrain afin de comprendre l'interaction des odeurs. Un partage est également réalisé avec les autres entreprises de la plateforme et Caux Seine agglomération qui ont formé des nez dans leurs structures.

En parallèle, l'entreprise a établi son profil olfactif. C'est une cartographie des odeurs caractéristiques unité par unité.

Lors d'un signalement, cette cartographie donne rapidement une idée des unités qui peuvent être à l'origine de l'odeur ce qui permet de focaliser les recherches dans cette plateforme de taille importante.

Marc GRANIER demande quel est le laps de temps typique entre le début et la sollicitation des nez. Jérôme CORTINOVIS explique que cela est très variable et dépend de l'intensité. Un événement d'ampleur entraîne un afflux de signalements. Cela dure souvent moins d'une journée.

Alexandre BAILLEUX donne l'exemple du dernier signalement. Il a été appelé samedi dernier vers 12h pour des signalements sur Bolbec. Différentes personnes ont réalisé des tournées dans la vallée du Commerce afin de caractériser les odeurs. Entre 12h30 et 14h, le superintendant a fait le tour des unités pour identifier une potentielle source de la plateforme. Aucune source n'a été trouvée sur la plateforme ExxonMobil ce jour-là. Cet exemple montre la dynamique du dispositif.

Gilles QUENEHERVE remercie les équipes de Caux Seine agglomération pour l'organisation matérielle ainsi que tous les participants pour leur présence assidue.

Prochaine CSS de Port-Jérôme : lundi 3 avril 2023, 14h30, Maison de l'intercommunalité, Lillebonne